

1. Je constate que depuis décembre dernier, 30 millions de dépenses nouvelles ont été décrétées. Elles s'ajoutent à un budget encore déficitaire, malgré les importantes recettes nouvelles apportées par le programme financier. La situation créée par cette dangereuse tendance est d'autant plus grave que la charge fiscale, dépassant déjà 200 francs par tête, grève très lourdement toute la population.

A l'avenir, le Conseil fédéral et les Chambres observeront strictement le principe inséré au programme financier qui interdit toute dépense non couverte par une recette équivalente. Les départements s'abstiendront de toute proposition comportant une nouvelle dépense.

2. Les subventions fédérales feront l'objet d'un examen approfondi et d'une révision. On examinera à cette occasion si la concentration des innombrables subventions ne pourrait pas faciliter la solution des problèmes non encore résolus.
3. Le Conseil fédéral demande les pouvoirs nécessaires pour réduire le coût de la vie, y compris le loyer. Seront exceptés les éléments ayant déjà subi une importante diminution.
4. Le problème du chômage, dont la solution sera facilitée par la réduction du coût de la vie, fera l'objet d'un examen général pour aboutir à réintégrer le plus possible les chômeurs dans le travail ou au moins à les occuper au lieu de les entretenir dans une démoralisante et très coûteuse oisiveté.
5. L'endettement progressif des chemins de fer fédéraux sera soumis à un examen immédiat devant aboutir à la réforme du statut administratif et juridique des CFF et à l'assainissement de leur base financière. En 2 ans, la dette des CFF a augmenté de 200 millions.



6. La Confédération s'efforcera de résoudre le problème de l'organisation professionnelle dans un sens qui mette fin à l'épuisante lutte de classes et aux stériles antagonismes économiques qui appauvrissent le pays.

La discipline économique nouvelle tendra à réduire les interventions de l'Etat (le chiffre des subventions dépasse 200 millions en 1933), afin d'épargner au peuple le développement indéfini d'une fiscalité qui menace d'ébranler notre crédit, de ruiner le pays et enfin de compromettre l'indépendance économique de la Suisse.

7. La police fédérale des étrangers éliminera immédiatement tous les éléments étrangers dont la présence et l'activité en Suisse sont de nature à compromettre la sécurité du pays.
- 

15.III.34.